AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**220C1908**
FR0013219367-FS0626

12 juin 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).**

**HORIZONTAL SOFTWARE**

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 12 juin 2020, la société par actions simplifiée HSW Développement[1] (6 villa Ballu, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juin 2020, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société HORIZONTAL SOFTWARE et détenir 8 220 000 actions HORIZONTAL SOFTWARE représentant autant de droits de vote, soit 71,19% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société HORIZONTAL SOFTWARE réservée au déclarant[3].

[1] Contrôlée par Extens E-Health Fund II SLP.
[2] Sur la base d'un capital composé de 11 545 947 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqués de la société HORIZONTAL SOFTWARE du 24 avril 2020 et du 2 juin 2020.